



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE

Compte-rendu de la réunion mardi 15 septembre A 18H30

Salle de réunion Lafayette – Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

1. Golf du Technopole - choix du mode de gestion - Lancement d'une procédure de DSP
2. Aide aux transports des mercredis pour les associations socioéducatives.
3. Attributions de subventions au titre de l'aide à l'initiative et à l'engagement des jeunes.
4. Soutien à la manifestation Etudiant dans ma ville 12^{ème} édition.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint Délégué

Assistaient également à la Commission :

- Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint Délégué
- Madame Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire
- Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire
- Madame Yvette MASSON-FRANZIL, Conseillère Déléguée
- Monsieur Mammam MEHALIL, Conseiller Délégué
- Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal
- Madame Chanthy HO, Conseillère Déléguée
- Madame Caroline AUDOUY, Adjointe au Maire
- Monsieur Timothée BOHR, Conseiller délégué
- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint
- Madame Martine GAULARD, Chef de service Développement des Pratiques sportives
- Madame Violette KONNE, Cheffe de service Jeunesse
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de mission

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur Guy REISS, Adjoint au Maire
- Madame Danielle BORI, Conseillère Municipale
- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Anne Claire MANGEL, Directrice Adjointe

La séance s'ouvre à 18h30.

1^{er} point : Golf du Technopole - choix du mode de gestion - Lancement d'une procédure de DSP.

L'exploitation du Golf Technopôle est actuellement assurée en délégation de service public depuis le 15 juin 2006 suite à une décision du Conseil Municipal en date du 1er juin 2006 de confier la gestion du golf à la société Nouveaux Golfs de France (substituée depuis par la société UGOLF). Le contrat arrive à échéance le 15 juin 2021.

Suivant un calendrier précis et afin d'assurer la continuité du service public, la procédure de renouvellement doit être lancée dès à présent.

La mission du délégataire a un double enjeu. Il s'agit d'assurer la gestion du Golf de Metz Technopôle dans son ensemble comprenant l'entretien du site et l'adaptation des parcours aux nouvelles demandes de la pratique, la promotion de la structure au niveau local comme national voire international ainsi que le développement du club house et du restaurant. Parallèlement, le délégataire conduit une mission de développement de la pratique du golf notamment par le déploiement de l'activité auprès des écoles messines. Au regard de ces enjeux, la Collectivité s'est questionnée sur le meilleur mode de gestion du golf. L'analyse et les arguments relatifs à ce questionnement sont développés dans le rapport sur le choix du mode de gestion annexé à la présente délibération.

La perspective du maintien d'une externalisation de l'exploitation du golf de Metz Technopôle sous contrat de délégation de service public est apparue la plus judicieuse permettant de développer une promotion dynamique de la pratique sportive et d'assurer un plan d'entretien du site via la réalisation d'investissements nécessaires à la continuité du service public. La concession de service public offre par ailleurs la possibilité d'externaliser le risque d'exploitation en confiant la gestion du golf et la réalisation des investissements nécessaires au maintien de son attractivité à un tiers qualifié dans un cadre financier ayant pu être négocié conformément à la procédure.

Par ailleurs, la Collectivité ne dispose ni des savoir-faire spécifiques notamment pour l'entretien du terrain ni des réseaux indispensables pour assurer le développement du golf. Enfin, il s'agit d'une forme courante et connue de gestion par les opérateurs économiques dans ce secteur d'activités.

Les orientations essentielles du contrat sont les suivantes :

- Gérer de manière rigoureuse et patrimoniale les équipements mis à disposition ou construits par le délégataire dans le cadre du contrat,
- Assurer la gestion de lieux de vie (bar et restauration éventuellement) et d'un espace de vente de matériel nécessaire à la pratique du golf,
- Mettre en place des actions permettant la démocratisation du golf auprès de tous les publics,
- Assurer le développement du golf avec pour objectif d'augmenter la fréquentation,
- Dispenser l'enseignement du golf aux élèves des écoles primaires messines,
- Travailler pour se positionner sur l'accueil d'une manifestation de grande envergure nationale voire internationale,

- Assurer la promotion et le développement de l'équipement dans une perspective de dynamisation de l'image sportive de la ville de Metz,
- Réduire au maximum la charge financière pour la ville,
- Réserver la possibilité pour la Ville, pour elle-même ou pour toute personne physique ou morale de son choix, d'utiliser le golf, au maximum deux journées par an.

Compte tenu des orientations retenues, du montant des investissements estimé à 236 476 € hors taxes, une durée de contrat de 6 ans est proportionnée aux enjeux financiers et d'exploitation du service. Cette durée pourra varier en fonction des investissements résultant des propositions des candidats.

Le Délégué versera à l'autorité délégante une redevance d'occupation du domaine public, une redevance de contrôle et pourra voir l'instauration d'une redevance sur le résultat.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a donné un avis favorable lors de sa séance du 14 septembre 2020.

Monsieur MARX propose qu'un volet environnemental soit pris en considération dans le cadre de la future consultation (récupération des eaux, utilisation des produits ...). Il propose également que soit envisagée la possibilité de pratiquer des tarifs sociaux.

Ces éléments pourront être intégrés dans le cahier des charges de la consultation.

Rapporteur : Monsieur Guy REISS

2^{ème} point : Aide aux transports des mercredis pour les associations socioéducatives.

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi.

Il est proposé de reconduire cette aide pour la période de septembre à décembre 2020 pour un montant global de **20 280 €**.

M.J.C. Metz Borny	3 900 €
Association Culturelle et Sociale AGORA	780 €
M.J.C. Quatre Bornes	390 €
Du Côté des Loisirs	780 €
Maison de la Culture et des Loisirs	780 €
Association Pour le Développement des Activités Culturelles et Sociales (Centre de Bellecroix)	1 170 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon	2 340 €
Espace de La Grange	1 170 €
Comite de Gestion du CSC Metz Centre (Arc En Ciel)	1 950 €
Fédération Famille de France Moselle	780 €
M.J.C. De Metz Sud	780 €

ASBH pour le centre social Charles Augustin Pioche	390 €
Magny'Anim	1 170 €
CASSIS	1 170 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	2 730 €

Rapporteur : Monsieur Bouabdellah TAHRI

3^{ème} point : Organisation du Festival Canap'

Il est précisé que le rapport transmis aux membres de la commission ne correspond pas à la dernière version. En effet, la partie concernant les bourses Projets Jeunes sera présentée au Conseil Municipal fin octobre afin d'obtenir les pièces complémentaires demandées aux candidats.

La Ville de Metz soutient et accompagne les jeunes messins porteurs d'initiatives et les actions visant à les valoriser. A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association CRI-BIJ pour l'organisation de la cinquième édition du festival Canap'. Accompagnée par la Ville de Metz, l'association pilote l'organisation de la manifestation qui se déroulera le samedi 24 octobre 2020 à la Maison des Association de la rue du Coëtlosquet.

A l'instar des éditions précédentes, cette manifestation poursuit un double objectif : promouvoir et valoriser les initiatives et les engagements sous toutes les formes des jeunes messins et mosellans de 11 à 30 ans, dans tous les domaines : social, culturel, sportif, éducatif, environnemental, économique... Et faire connaître l'ensemble des dispositifs à destination des jeunes publics portés par les partenaires institutionnels, associatifs et économiques du territoire. La conception, la programmation et la mise en œuvre sont assurées par et pour les jeunes. Ils ont cette année, dans un contexte de crise sanitaire, décidé de mettre l'accent sur la solidarité et le partage en s'appuyant sur le brassage culturel inspiré des différentes régions du monde.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 65 000 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 8 000 €.

Rapporteur : M. Bouabdellah TAHRI

4^{ème} point : Soutien à la manifestation Etudiant dans ma ville 12^{ème} édition.

La Ville de Metz souhaite la bienvenue aux étudiants avec l'opération Etudiant Dans Ma Ville du samedi 03 au samedi 10 octobre 2020, en partenariat avec les associations étudiantes messines, la Région Grand-Est, Metz Métropole, et les établissements d'enseignement supérieur. Dans le contexte sanitaire complexe vécu en ce moment, et pour affirmer le soutien et la solidarité de la municipalité aux étudiants, la Ville propose une série d'événements culturels, sportifs, engagés et festifs permettant notamment aux primo-arrivants de découvrir divers lieux (Hôtel de Ville, campus universitaires, établissements culturels et lieux historiques...).

Rendez-vous incontournable de la rentrée, cette manifestation répond à la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'ancrage territorial de tous les nouveaux étudiants. Etudiant dans Ma Ville est l'occasion de permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur territoire et ce dès la rentrée.

Les traditionnels Jeux de Metz Technopole, rencontres sportives et After-Work entre les salariés des entreprises et les Grandes Ecoles, organisés par le Club Metz Technopole, qui se sont déroulés jeudi 24 septembre dernier, ont inauguré cette nouvelle édition.

Les festivités reprendront avec le village des étudiants, samedi 03 octobre place d'Armes Jacques-François Blonde, permettant la rencontre entre messins et étudiants, et donnant à voir les associations étudiantes en actions.

Un grand jeu de découverte de l'histoire de la ville, de ses grandes figures universitaires et des campus sera proposé aux étudiants tout au long de la semaine.

Par ailleurs, deux expositions rythmeront la manifestation : la première présentant "Les initiatives et solidarités étudiantes au temps du Covid", la seconde, en partenariat avec la fête de la Science, fera découvrir l'exposition familiale "Cherche & recherche"

Enfin, les étudiants pourront bénéficier de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville.

Le budget prévisionnel de cet évènement s'élève à 23 800 €. Trois associations ont souhaité s'associer à Etudiant Dans Ma Ville en proposant un projet spécifique et à ce titre la Ville a décidé de soutenir leurs initiatives pour un montant de 2 500 €. La Région Grand-Est et Metz Métropole, partenaires historiques de la manifestation, ont été sollicitées pour une participation financière. Une convention de partenariat sera passée avec les TAMM.

- Radio Campus Lorraine	500,00 €
- Club Metz Technopole	1 500,00 €
- Cri-Bij	500,00 €

Monsieur SCIAMANNA demande à ce que l'objet de la subvention soit précisé dans la DCM.

Rapporteur : Marc SCIAMANNA

La séance est levée à 19 heures 15.